



La lettre du Snadige N°33

La réforme du statut des administrateurs et des Inspecteurs généraux

La CGC de l'Insee demande depuis plus de 2 ans une refonte du statut des administrateurs et inspecteurs généraux de l'Insee, suite notamment à la modification du statut des administrateurs civils. Pour accélérer les choses, nous avons même adressé à la Direction un projet de statut en avril 2013. Lors de la réunion du groupe de travail du CTR du 17 décembre 2013, la Direction a (enfin !) présenté son projet de nouveau statut (en même temps que le projet de nouveau statut des attachés, calé sur le Cigem¹ qui prévoit la création d'un troisième grade d'attaché).

Ce projet prévoit, comme nous l'avons suggéré, la fusion du corps des administrateurs et de celui des inspecteurs généraux en un seul corps, à 3 grades (administrateur, administrateur hors classe et administrateur général correspondant aux inspecteurs généraux actuels). Cependant, ce projet est bien en deçà de nos attentes : il est totalement paradoxal que le projet présenté ne cherche pas à mieux valoriser le corps alors même que ses membres sont particulièrement appréciés dans tous les départements ministériels et qu'ils sont de plus en plus recherchés. En outre, des réformes analogues ont été réalisées pour tous d'autres corps supérieurs durant les 5 dernières années et particulièrement au Minefi ! On ne peut donc se contenter d'un projet aussi minimaliste. Nous avons ainsi formulé les remarques suivantes à la direction :

1- Dans le projet de la direction, il manque des éléments clés :

- Les effectifs de recrutement envisagés, par filière de recrutement ;
- les « taux de pro/pro »² envisagés pour chaque grade : c'est essentiel pour l'avenir du corps et des agents ;
- la part de l'échelon spécial d'inspecteur général ;
- des éléments de cadrage chiffrés (effectifs actuels, prévisionnels, hypothèse de taux de promotion, coût budgétaire associé...)

¹ Corps interministériel à gestion ministérielle, statut adopté à la Centrale du Minefi

² Promus/promouvables objet d'arrêtés annuels ou pluriannuels

2- **Les missions et le nom du corps s'affichent maladroitement en retrait notable.**

Dans la version présentée, la fusion des administrateurs et des IG revient à ne plus assurer que les missions des administrateurs !

En effet à bien lire l'article 1, les fonctions **d'encadrement supérieur** seulement ne sont mentionnées explicitement que pour le SSP ; c'est inopportunément restrictif et ne retranscrit pas la vocation plus large souhaitée pour le corps. De surcroît, cela ne correspond pas non plus à la réalité d'aujourd'hui et à la description des missions des IG actuels.

Il faut modifier et/ou rajouter un alinéa du style : « Ils ont vocation à exercer **des fonctions de direction**, d'encadrement et de coordination des services, de contrôle, de régulation, de supervision, d'inspection, d'étude, d'expertise et de recherche ou d'enseignement ».

Nous demandons le rapprochement avec les grands corps techniques, dont nous faisons partie, et un intitulé du type « **ingénieurs économistes statisticiens** » (**de l'Insee** si la direction y tient !), comme le suggérait un rapport de l'inspection générale de l'Insee.

3- **Notre projet va plus loin pour le 2^{ème} grade d'administrateur hors classe :**

- la fin de la grille (actuellement plafonnée à la HEB) doit atteindre la HEC, puisque, d'une certaine façon, la création de la HEBbis est acquise de droit du fait de la réforme des administrateurs civils de 2012. Nous devons obtenir soit la HEC contingentée, soit la Bbis non contingentée, d'autant que la création de la Bbis fait perdre la GIPA³ aux administrateurs ;

- le rythme d'avancement pour le 2^{ème} grade est inchangé, alors que dans notre projet, il est aligné sur celui du corps des ingénieurs des Mines qui est plus rapide. Il n'y a aucune raison objective de rester en retrait.

4- Pour les différentes voies de recrutement, on constate le maintien d'une souplesse à hauteur de 20% des recrutements, alors que l'administration disait vouloir en avoir plus ! Et les évolutions sur les concours et titres manquent vraiment d'argumentaire et nous rejoignons totalement nos collègues des autres syndicats sur ce point ;

5- L'absence d'article auquel nous tenons sur **la mention explicite d'un chef de corps** pour une meilleure prise en compte des intérêts du corps comme pour les autres grands corps techniques

6- Aucune indication sur les régimes indemnitaires alors que nous demandons l'application du nouveau régime indemnitaire dont le décret est en cours de publication (IRSFEEP⁴) faute d'avoir eu la PFR en son temps et avoir ainsi encore perdu sur nos régimes indemnitaires sur la centrale.

Par ailleurs, le projet est encore très largement incomplet : il manque les dispositions transitoires qui doivent inclure les modalités de reclassement, éléments très importants et qui, avec les taux de pro/pro, conditionnent l'avis à porter sur le projet. Il manque également un exposé des motifs argumenté.

³ Elle se limite aux corps dont les grades se terminent à la HEB maximum au-delà pas de GIPA !

⁴ Nouveau régime indemnitaire de sujétion, fonction, expertise et engagement professionnel qui remplacera tous les dispositifs existants à l'Etat.

Dans son récent rapport sur la fonction publique, le président Bernard Pêcheur indiquait : « il faut souligner que le système salarial de la fonction publique française est aujourd'hui extrêmement - et sans doute trop - "égalitaire" et que « l'éventail de la grille indiciaire est trop resserré » et qu'il devrait être réouvert.

Les grilles schématiques de la fin du rapport montrent bien que tous les grands corps sont passés de 2002 à 2012 à la HEE (ponts, mines) et les administrateurs civils de la HEB à la HEBbis sans compter les administrateurs de la DGFIP passés à la HEG et depuis, les administrateurs des douanes à la HEC et HEE corps sur lequel nous nous appuyons

Une mission vient d'ailleurs à la suite d'être lancée par le Premier Ministre au sujet des cadres supérieurs et dirigeants.

Dans le dossier présenté, c'est surtout l'administration qui est gagnante ! Il prévoit en effet :

- des concours plus souples, avec notamment la suppression du concours externe actuel et son remplacement par un recrutement « sur titre » encore mal défini
- une pénalisation des redoublants qui ne seraient plus payés
- une fusion de 2 corps + 1 corps à 3 grades (sur le modèle du rapport Pêcheur)
- les passages en HC et IG basés sur des taux de pro/pro dont on ne sait pas ce qu'ils seront, il s'agit donc d'un chèque en blanc

En contrepartie pour les agents :

- les attachés gagnent 2 places dans les passages au choix (si cette proposition de la CGC est effectivement maintenue dans le statut final !)
- des avancées très limitées sur la nouvelle grille indiciaire.

Pour rééquilibrer le projet, il faut que la Direction porte les deux innovations demandées par le SNADIGE :

- la HEC en fin de 2^{ème} grade
- l'alignement de l'échelonnement indiciaire sur celui du corps des ingénieurs des Mines

Dans l'état actuel, on ne peut que refuser ce projet. Est-ce l'objectif de la direction qui va à reculons sur ce dossier?

Les commissaires contrôleurs des assurances qui avaient le même statut que nous les même formation et mode de recrutement ont intégré, en 6 mois et dès 2011, tout simplement le corps des Mines à la demande de leur cheffe de corps.

Une démonstration manifeste qu'une réforme ambitieuse portée et soutenue au niveau le plus haut réussit.

Et pour les attachés ?

Avec la réforme du statut des attachés (le 3^o grade va jusque HE A), la promotion en administrateur est nettement moins attrayante. Certes, il reste un gain financier (1 lettre de plus et les primes) et l'intérêt du poste (enfin, normalement). Mais actuellement pour passer administrateur, il faut faire de gros sacrifices : soit ce sont des régionaux qui acceptent des postes à la DG ou doivent changer plusieurs fois de régions et se retrouvent plusieurs années célibataires géographiques ; soit ce sont des agents qui acceptent de quitter le cœur de métier pour aller au secrétariat général (sur des postes pour lesquels il y a un gros coût d'entrée car ils demandent des compétences qui ne correspondent généralement pas à nos formations initiales).

Du coup, le jeu en vaut-il la chandelle ? N'est-il pas aussi intéressant pour un ATTP de continuer à occuper des postes administrateur dans le cœur de métier puis terminer dans le 3° grade ou passer chef de mission?

Il faudrait savoir quels sont les critères (autres que statutaires) qu'appliquera l'administration pour les passages au 3° grade et pour le passage en administrateur (ces derniers critères seront-ils les mêmes que maintenant ?).

Avec le prochain statut des attachés, calé sur le Cigem, où ils pourront aller jusqu'à la hors échelle A, on revient dans une situation similaire à celle d'il y a 15 ans, avant la réforme de 2000 : des attachés hors classe qui seront promus administrateurs toucheront des indemnités compensatrices pendant 5 ans pour ne pas perdre en traitement, avant de passer à la hors classe administrateur et bénéficier de la HEA d'administrateur ! Quelle régression de nouveau...

Nous attendons depuis plus de 2 ans la mise en place de la réforme du statut, nous avons préparé un dossier intégralement en avril et nous avons obtenu de la direction un dossier inachevé en décembre qui risque encore de prendre plus d'une année pour sortir du long processus de validation ministérielle, c'est-à-dire jusqu'à mi-2015 !

De droit, nous aurions dû avoir les avancées des administrateurs civils dès 2012. Le projet de la direction revient quasiment à fusionner les administrateurs et IG en administrateurs sans grandes avancées : pas de revalorisation des grilles suffisantes, pas de réduction de durée d'échelon, et de grandes inconnues sur le nombre de promotions aux différents grades !

Sans amélioration de la copie de la direction de l'Insee, nous ne pouvons que refuser ce projet. Nous préférons, à la place, demander des postes fonctionnels immédiats : des postes d'experts de haut niveau ou de directeurs de projet qui ont, de droit, la HEC, et des postes de direction qui ont la HEE.

Avec tous nos vœux pour cette nouvelle année 2014 où nous aurons besoin plus que jamais de votre soutien !

27 janvier 2014



BULLETIN D'ADHESION 2014

Adhérez au Snadige-CGC

Pour donner au Snadige les moyens de poursuivre son action, pour le soutenir, il suffit d'envoyer sa cotisation, par chèque au nom du Snadige, dont le montant reste inchangé pour 2014, à savoir :

- 75 € pour les stagiaires, les jeunes de moins de 4 ans d'ancienneté et pour les retraités.
- 150 € pour les autres

rappel : les deux tiers de la cotisation font l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu et une protection juridique est incluse

Le chèque est à établir à l'ordre du **Snadige** et à adresser à :

Trésorier du Snadige **INSEE Timbre Y502**
18, Bd Adolphe. Pinard
75675 Paris Cedex 14

Merci de votre confiance

Bulletin à découper suivant le pointillé

NOM :-----
Prénom :-----
Adresse professionnelle :-----
N° de téléphone :-----
Adresse mél (pour recevoir les informations) :-----
Adresse personnelle (facultatif):-----



La retraite complémentaire
des agents publics